

Chronique judiciaire Assises Rwanda 2007 N°7

**Le procès de Bernard NTUYAHAGA devant
la Cour d'Assises de Bruxelles
Les moments forts du procès semaine après semaine**

Bruxelles, semaine du 4 au 8 juin 2007

« Les militaires rwandais, les casques bleus ghanéens et les voisins de l'accusé »

La Cour n'ira pas à Kigali (04.06.07)

Lundi matin, le Président a commencé la journée par la lecture de son arrêt concernant un éventuel voyage des jurés, de l'accusé et des magistrats à Kigali. Pour rappel, Me CLEMENT DE CLETY et Me DUMONT avaient, avec d'autres avocats, déposés des conclusions en ce sens. Le jury s'était également prononcé en faveur d'un voyage sur les lieux des faits. Les magistrats ont quant à eux estimé que ce voyage n'était pas nécessaire à la manifestation de la vérité. Ils ont par contre autorisé, conformément à ce qui avait déjà été fait la semaine précédente, la projection de cartes, plans, photos,... ainsi que la projection d'images satellites disponibles sur Internet avec le programme « Google Earth ».

Il fallait continuer dans la ligne des accords d'Arusha... (04.06.07)

Ensuite, Léonidas RUSATIRA, ancien commandant de l'Ecole Supérieur Militaire de Kigali en 1994, est venu témoigner devant la Cour d'Assises.

Le témoin se trouvait chez lui lorsqu'il a entendu la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel vers 20h30 à la RTLM. Le 7 avril, entre minuit et une heure du matin, le général NDINDILYIMANA, chef d'Etat-major de la gendarmerie, l'a appelé pour qu'il se rende à une réunion qui se tenait à l'Etat-major de l'armée. Conformément à ce que nous savons déjà, le témoin a expliqué que deux positions s'y étaient opposées : prise du pouvoir par l'armée ou continuité des accords d'Arusha. Il a dit qu'il s'était alors clairement prononcé en faveur des accords d'Arusha, pour que l'armée puisse se concentrer sur des objectifs militaires. Il a suggéré qu'une réunion avec tous les chefs d'unité soit convoquée pour qu'une prise d'avis plus générale puisse avoir lieu. Selon le témoin, le major NTUYAHAGA ne se trouvait pas à cette réunion mais aurait dû y être présent vu sa fonction à l'Etat-major de l'armée. Le lendemain matin, vers 10h00, il s'est donc rendu à l'ESM où se tenait la réunion qu'il avait suggérée avec les commandants des différentes unités des FAR. Le colonel BAGOSORA la présidait. Ce dernier s'opposait à ce qu'Agathe UWILINGIYIMANA, Premier Ministre du gouvernement intérimaire, prenne le pouvoir, tandis que lui-même défendait la position contraire. Le témoin dit qu'il ignorait qu'à ce moment le Premier Ministre était recherché par les FAR pour être assassiné. Quant il l'a appris par la suite, il a eu l'impression que plusieurs officiers s'étaient moqués de lui. Pendant la réunion, ils ont entendu des coups de feu à proximité. Peu après le colonel NUBAHA est arrivé et s'est entretenu en aparté avec le colonel BAGOSORA, qui ne leur a pas révélé le contenu de leur conversation. Enfin, selon les souvenirs du témoin, le général DALLAIRE est arrivé à la réunion après que le colonel NUBAHA en soit reparti.

Par après, il a appris de son domestique la nouvelle de l'assassinat des casques bleus belges au camp Kigali. Il a appris bien après que le major NTUYAHAGA avait conduit le véhicule qui les avait amenés au camp Kigali. Selon lui, il ne peut avoir agi que sur ordre, car l'itinéraire qu'il a suivi n'était pas normal.

Le 12 avril, le général RUSATIRA a écrit un communiqué appelant la population à arrêter les massacres et à négocier avec le FPR. Selon lui, personne, pas même l'accusé, ne pouvait ignorer que les massacres se faisaient sur base d'un critère ethnique pour les Tutsis et politique pour les Hutus. A la suite de cette prise de position, il a dû se cacher car il a été considéré comme un ennemi de l'intérieur. En 1994, il a fuit le Rwanda. En 1995, il a réintégré l'armée du Rwanda, mais a dû quitter le pays en 1996 pour se réfugier en Belgique. En 2002, il a été arrêté et transféré au TPIR mais son acte d'accusation a très vite été retiré par le procureur.

Il fallait que les casques bleus « dégagent »... (04.06.07)

Ensuite, la Cour a entendu le témoignage de Jean-Baptiste NSANZIMFURA, ancien responsable logistique au sein de l'Etat-major de la gendarmerie. Son exposé a surtout porté sur ce que des personnes lui ont raconté lors de son exil à Bukavu (RDCongo) et au Kenya au sujet de la mort des casques bleus.

Selon le témoin, à Bukavu, une rumeur circulait selon laquelle les casques bleus avaient été amenés au camp Kigali par le major NTUYAHAGA. Plus tard, au Kenya, il a rencontré l'ex-commandant en second du bataillon de « Reconnaissance », Innocent SAGAHUTU. Ce dernier lui aurait rapporté que M. NZUWONEMEYE, ancien commandant en chef du bataillon, lui avait ordonné, durant la nuit du 6 au 7 avril, de renforcer la Garde Présidentielle à l'aide de blindés, ce qu'il avait fait en confiant l'opération à l'adjudant BIZIMUNGU. Durant la matinée, ce dernier avait rapporté au capitaine SAGAHATA que la Garde Présidentielle avait désarmé les casques bleus belges, qu'ils voulaient tuer le Premier Ministre, mais également qu'avant cela, il fallait que les casques bleus « dégagent ».

Le major NSANZIMFURA est un des rares officiers de gendarmeries à avoir protégé de nombreux Tutsis durant le génocide. Durant l'audience, très modestement, il a renvoyé au livre d'Alison DESFORGES pour plus de renseignements quant à ses courageuses actions.

NTUYAHAGA a pris les casques bleus en charge à leur demande... (04.06.07)

Emmanuel NERETSE, ancien major FAR, est ensuite venu témoigner à la demande de la défense. Il a essentiellement expliqué qu'il avait rencontré le major NTUYAHAGA à Nairobi lors de son exil. Selon le témoin, NTUYAHAGA lui avait alors déjà raconté sa version actuelle des faits: il avait pris les casques bleus en charge à leur demande expresse lors de son trajet vers son travail, il les avait ensuite amenés au camp Kigali, était reparti directement et n'avait donc pas assisté à leur massacre.

Les casques bleus n'ont jamais parlé à Mme UWILINGIYIMANA... (04.06.07)

Georges ABOAGYE était un des militaires ghanéens de l'ONU chargé de la sécurité du Premier ministre rwandais, Agathe UWILINGIYIMANA. Il a donc été témoin direct des faits depuis l'arrivée des casques bleus à la résidence du Premier Ministre jusqu'à leur séparation au camp Kigali.

Selon le témoin, les casques bleus belges sont arrivés le 7 avril 1994 vers 4h30-5h00 à la résidence du Premier Ministre. Il leur a demandé quelle était leur mission, mais n'a pas compris leur réponse. Selon M. ABOAGYE, comme pour tous les autres témoins ghanéens, les Belges ont frappé à la porte du

Premier Ministre mais n'ont jamais reçu de réponses et ne l'ont donc jamais vu. Par la suite, ses soldats se sont déployés à l'arrière de la maison, tandis que les Belges restaient à l'avant. Deux d'entre eux se trouvaient au portail de la maison, d'autres étaient auprès des jeeps où se trouvaient des radios. Ensuite, il a vu les gendarmes rwandais couper dans les fils de la clôture de la maison pour que le Premier Ministre et sa famille puissent s'enfuir. Vers 7h30 (toutefois le témoin ne peut certifier cette heure avec précision), les tirs qu'ils entendaient depuis le matin se sont rapprochés et des soldats rwandais sont arrivés à hauteur de la maison. Selon lui, les Belges qui se trouvaient au portail ont été désarmés en premier, ensuite les soldats rwandais se sont introduits dans la propriété et ont demandé à tout le monde de poser leurs armes par terre. Personne n'a résisté à leur ordre car ils étaient beaucoup plus nombreux et mieux armés. Ils ont alors tous été escortés, bras en l'air et fusils pointés sur eux, vers un minibus qui attendait à la sortie de la résidence.

A bord du minibus se trouvaient, selon le témoin, le chauffeur et un officier à qui il a pu parler en anglais. Il lui a demandé où ils allaient et celui-ci aurait répondu « Vers un endroit sûr ». Lors du trajet, de nombreux soldats se trouvaient le long de la route à gauche comme à droite et il n'y avait donc pas moyen de s'enfuir. Arrivés au camp, selon M. ABOAGYE, c'est l'officier qui se trouvait à bord du bus qui leur a donné l'ordre de descendre et de s'asseoir par terre. Il ne sait pas ce qu'il est advenu de cet officier par la suite. Par contre, il confirme que le bus est reparti directement après les avoir déposés. A ce moment, dit-il, « *les soldats rwandais ont commencé à nous frapper. Je ne sais pas qui leur a donné cet ordre. Ils frappaient avec tout ce qu'ils pouvaient trouver* ». Il affirme également, contrairement aux deux témoins ghanéens entendus la semaine dernière, que les soldats ghanéens ne portaient pas de casques. Ensuite, selon les souvenirs du témoin, et contrairement à ses précédentes déclarations, il affirme qu'un officier rwandais leur a ordonné de se réfugier dans le local de la MINUAR. Il n'attribue donc plus ce rôle à l'observateur ONU, le capitaine togolais APEDO. « *Nous étions en ligne, courant vers le local, les soldats rwandais ont tiré. Les deux derniers de la ligne, des Belges, ne sont jamais rentré dans le local* ». Une fois dans le local, le témoin se souvient que les soldats rwandais ont dépouillé l'officier des belges, ont tué un des belges et ont lancé une grenade en sortant du local, qui heureusement n'a pas explosé. Peu après, selon M. ABOAGYE, les Ghanéens ont reçu l'ordre de sortir « *Ghana, Ghana, come out, you are free* » (Ghana, Ghana, sortez, vous êtes libres). Ils ont ensuite été amenés à L'ESM, mains en l'air et armes pointées sur eux, selon le témoin. Sur le chemin, le témoin confirme avoir entendu des coups de feu. Arrivé à l'ESM, le capitaine APEDO a pu s'entretenir avec le général DALLAIRE qui leur a procuré une escorte pour les emmener au Quartier Général de la MINUAR.

« Nous voulons empêcher le Premier Ministre de se rendre à la radio » (05.06.07)

Mardi matin, la Cour a entendu Balthazar NDENGEYINKA, ancien colonel des FAR. Le soir du 6 avril, il était présent à la réunion des officiers supérieurs à l'Etat-major de l'armée. D'après le témoin, tous les officiers présents à cette réunion l'étaient de manière spontanée. Selon lui, la majorité des personnes présentes était contre l'opinion du colonel BAGOSORA selon laquelle les militaires devaient prendre le pouvoir. La possibilité d'un discours du Premier Ministre à la radio a été abordée mais BAGOSORA s'y est opposé, sans toutefois l'interdire formellement. Ensuite, deux officiers supérieurs des FAR BAGOSORA, RWABALINDA, ainsi que le général DALLAIRE sont partis chez M. BOOH-BOOH, représentant du secrétaire général de l'ONU au Rwanda. Lorsqu'ils sont revenus, BAGOSORA leur a fait un petit débriefing de ce qui avait été convenu : poursuite des accords d'Arusha et élection d'un nouveau président au sein du MRND. Ensuite le témoin dit être reparti chez lui vers 4h00 du matin, en ayant eu soin de laisser un officier de permanence au téléphone. Il habitait à proximité immédiate de l'ESM, au coin de l'avenue Paul VI et de l'avenue Nyarugunga. Vers 5h00 du matin, il a été réveillé par des coups de feu et a téléphoné à l'officier de permanence, Cyprien KAYUMBA, qui l'aurait informé de la manière suivante : « *C'est nous qui voulons empêcher le Premier Ministre de se rendre à la radio* ».

Le témoin dit avoir pensé que BAGOSORA était en train de prendre le dessus de la lutte de pouvoir qui se jouait alors au sein des FAR. Le lendemain toutefois à la réunion qui a lieu à 10h00 à l'ESM, il n'a pas communiqué cette information aux autres officiers.

Selon le témoin, 3 ans plus tard, lorsqu'il a appris qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre Bernard NTUYAHAGA et alors qu'il en discutait au repas familial, ses enfants (qui avaient 14, 11 et 6 ans au moment des faits) lui ont raconté avoir vu l'accusé dans un véhicule et des soldats occidentaux qui avaient les mains sur la tête.

Le minibus attendait à gauche de la résidence... (05.06.07)

Mardi, en fin de matinée, la Cour a entendu le dernier des soldats ghanéens témoin direct des faits. En effet, le 5^{ème} d'entre eux est aujourd'hui décédé.

Selon Alex AMBAKO, lorsque les Belges sont arrivés à la résidence du Premier Ministre vers 4h30, ce sont les gendarmes rwandais qui se sont rendus vers eux. Les Belges ont frappé à la porte mais n'ont pas eu de réponse et n'ont donc jamais vu le Premier Ministre. Ils se sont déployés en position de défense, certains d'entre eux restant près des jeeps où se trouvaient les radios. A 7h00, le Premier Ministre s'est enfui avec sa famille par l'arrière de sa maison et vers 7h30, des soldats rwandais sont arrivés qui leur ont donné l'ordre de désarmer. Le témoin précise qu'il a dû déposer tout son équipement, dont son casque. Ils ont ensuite été conduits avec les belges vers un minibus blanc qui attendait à gauche du portail de la résidence. Il y avait plusieurs personnes dans le bus, il ne sait plus exactement leur nombre. Certains portaient un uniforme, d'autres étaient en tenue civile. Ces personnes leur ont assuré qu'elles les conduisaient vers un « *safety place* » (un endroit sûr).

Arrivé au camp Kigali, un des soldats qui était dans le bus leur a ordonné de sortir et de s'asseoir par terre. Ils ont été attaqués peu de temps après et le capitaine APEDO, observateur ONU au camp Kigali, les alors a invité à se réfugier dans le local de la MINUAR. Deux Belges étaient à terre, saignaient, et n'ont pas pu rentrer dedans. Quelques minutes plus tard, des soldats rwandais ont forcé la porte du local et ont tué un belge à bout portant car il refusait de sortir. Ensuite les soldats ghanéens ont reçu l'ordre de sortir par la fenêtre, ce qu'ils ont fait. Ils ont été escortés, avec le capitaine APEDO, vers l'ESM. Lors du trajet, ils ont entendu des tirs pendant 5 à 10 minutes. Ensuite, « *celui qui nous escortait a informé le capitaine APEDO que le général DALLAIRE était arrivé au camp. Ils se sont parlés et nous avons été ramenés au Quartier Général de la MINUAR.* »

Le climat anti-belge était une certitude... (05.06.07)

Bruno ANGELET était premier secrétaire de l'ambassade de Belgique au Rwanda lors des événements de 1994. Il habitait avenue Paul VI. Le 6 au soir, comme tous les soirs, il était chargé d'écouter la RTLM à 20h30, car il s'agissait de l'émission en français du journaliste RUGGIU. Il a alors entendu, 8 minutes après l'explosion, la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel. Vers 21h30, il a aperçu un blindé qui se mettait en place au carrefour devant sa maison. Vers 5h00 du matin, il a entendu des coups de feu, il a eu l'impression qu'ils étaient dirigés vers sa maison et s'est réfugié alors avec son personnel dans son corridor. Il dit avoir entendu des tirs nourris d'un affrontement pendant plus d'une heure, ce qui lui fait croire que les casques bleus ont du livrer bataille avant de rendre les armes. Un peu plus tard, un de ses gardiens Tutsi lui a appris la rumeur selon laquelle les Belges étaient à l'origine de l'attentat. Etant donné le climat anti-belge et anti-Tutsi propagé par RTLM depuis plusieurs mois et dont M. ANGELET avait pleinement conscience, il a pris soin de cacher son personnel dans un faux plafond et a également caché tous ses documents qui pouvaient indiquer sa nationalité. En fin de matinée, alors qu'il était bloqué chez lui par le barrage se trouvant devant sa maison, des militaires, qu'il identifie

comme étant de la Garde Présidentielle, se sont présentés chez lui. Il a prétendu être un médecin français, alors que les militaires le menaçaient avec leurs armes. Ceux-ci ont procédé à une fouille poussée de la maison, mais, n'ayant rien trouvé, sont finalement repartis. Dans l'après-midi, il a appris, par l'ambassadeur, la nouvelle de la mort des dix casques bleus, ainsi que du Premier Ministre.

L'avocat de la défense, dans son interrogatoire, a fait remarquer que le témoin travaillait toujours au service d'une des parties civiles, l'Etat belge. Il l'a accusé de faire de la politique, ce que le témoin a réfuté en expliquant qu'il était là au titre de simple citoyen.

Mon frère n'a dit que ce qu'on lui a raconté... (05.06.07)

Jean-Damascène NTAGANZWA s'est ensuite présenté devant la Cour d'Assises. Ce témoin qui avait 24 ans au moment des faits est le frère de feu Alphonse-Marie NKUBITO, ancien ministre de la justice sous le régime du FPR. Il se trouvait chez son frère, un proche voisin de l'accusé, au moment des faits.

M. NKUBITO, de son vivant, avait accusé Bernard NTUYAHAGA d'être à l'origine de plusieurs assassinats dans le quartier de Kyovu où ils vivaient tous les deux. M. NTAGANZWA a formellement démenti les déclarations de son frère, bien qu'il décrive celui-ci comme un homme intègre. Selon lui, son grand frère qui se terrait dans la maison n'a rien pu voir et s'il accuse NTUYAHAGA c'est seulement parce qu'il a rapporté au juge d'instruction ce qu'on lui avait répété et pas ce qu'il avait vu. Le témoin a expliqué que lui-même se trouvait à l'extérieur et qu'il a donc pu mieux voir que les militaires qui commettaient des assassinats dans le quartier se réunissaient chez le capitaine KABERA, un officier de la garde présidentielle, et non pas chez NTUYAHAGA. Le témoin dément formellement que l'accusé ait participé à l'assassinat de la famille de son voisin direct, Emmanuel NKUNDABAGENZI. Il dément également qu'il y aurait eu une fête chez NTUYAHAGA durant la soirée du 7 avril ou les jours suivants. Le témoin a par contre contredit les dires de Daniel NDUWIMANA, son cousin, affirmant que c'est bien ce dernier qui était venu les prévenir qu'une attaque aurait lieu sur leur maison le 8 avril à 16h00 afin de tuer M. NKUBITO.

Ce sont des militaires portant des bérets noirs qui ont assassiné NKUNDABAGENZI (06.06.07)

Mercredi matin, la Cour a entendu Wilfried DEFILLET, ancien coopérant social au Rwanda, dans la préfecture de Gisenyi. Le 6 avril, ce dernier se trouvait dans le quartier de Kyovu chez un voisin du major NTUYAHAGA. Dans la soirée, il a entendu le bruit d'une explosion sans savoir qu'il s'agissait de l'attentat contre l'avion présidentiel. Le quartier est resté calme jusqu'au 7 avril. A l'aube, le quartier a été quadrillé par des militaires, il y avait beaucoup d'agitation. Toutefois le témoin affirme qu'il n'a pas entendu de bruits de fête provenant de la maison du major NTUYAHAGA. De là où il se trouvait, il n'avait pas une vue claire sur l'entrée de cette maison. Le samedi 9 avril (sans toutefois être sûr de cette date), grâce à une échelle posée sur le mur de la clôture de sa maison, il a par contre pu voir de lui-même l'assassinat de la famille d'Emmanuel NKUNDABAGENZI par des militaires portant des bérets noirs. Le soir, il a vu de la lumière dans la maison et a téléphoné à un voisin, M. SCHRIEWER qui habitait juste à côté, pour qu'il aille voir s'il n'y avait pas de survivants. Le 10 avril, M. DEFILLET a vu le service de voirie venir enlever les corps de la famille. Des prisonniers étaient chargés de les déposer sur un camion.

Il y avait la fête dans la maison voisine... (06.06 .07)

Robert SCHRIEWER, dont la maison se situait juste derrière celle du major NTUYAHAGA et d'Emmanuel NKUNDABAGENZI est ensuite venu témoigner. Cet ancien chef de la section coopération de l'ambassade de Belgique à Kigali se trouvait chez lui avec sa femme, les jours qui ont suivi l'attentat

contre l'avion présidentiel. Ils en ont été avertis le 7 avril vers 6h00 du matin. A 8h00, ils étaient dans le jardin, lorsqu'ils ont vu un pick-up blanc s'arrêter devant le « village français » (se trouvant à l'arrière de leur maison). Des militaires avec un béret noir en sont sortis « *en se tapissant dans les buissons comme des félins* ». Il a entendu ensuite d'horribles rafales de mitraillettes, qui ont probablement décimé la famille de Justin NIYONGIRA, un de leur voisin qui s'était réfugié à cet endroit. Le soir du 7 avril, il a entendu des bruits de « fête » provenant de chez la maison voisine : « *Il y avait de la lumière, on entendait des voix d'homme qui discutaient fort et riaient. Dans le silence du voisinage, c'était frappant* ». Renseignement pris auprès du colonel VINCENT (ancien chef de la Coopération Technique Militaire belge au Rwanda), M. SCHRIEWER identifiera tout d'abord cette maison comme appartenant à M. KABERA, mais à la suite d'une conversation avec Marie-Alphonse NKUBITO, il se rendra compte qu'il s'agissait en fait de la maison du major NTUYAHAGA. Le 8 avril, il se trouvait toujours chez lui, lorsqu'il a entendu des rafales de mitraillettes provenant directement de la maison d'Emmanuel NKUNDABAGENZI. Le domestique est venu le prévenir que toute la famille venait d'être assassinée. Le samedi 9 avril au soir, M. DEFILLET lui a téléphoné car il lui semblait y avoir vu de la lumière et des ombres. Il se demandait si des enfants ne pouvaient pas avoir réchappé au massacre. Il a alors contacté la Croix-rouge car il ne pouvait pas quitter son domicile.

La Cour a ensuite entendu successivement la femme de M. SCHRIEWER, Mme Conception RICARD y BES, ainsi que leur domestique X., qui a demandé à ce que la presse ne dévoile pas son identité. Par la suite, les trois témoins ont été entendus conjointement pour les questions du jury et des avocats. Ces deux autres témoins ont confirmé point par point la déclaration de M. SCHRIEWER.

Le domestique a toutefois précisé que dans son souvenir le massacre de la famille NKUNDABAGENZI avait eu lieu le 7 avril. Il a également ajouté qu'il avait vu des militaires transporter des meubles de la maison des NKUNDABAGENZI dans la maison des NTUYAHAGA. D'après le domestique, les deux familles se disputaient depuis un certain temps, et cette dispute s'était propagée même entre leurs domestiques. Il a ajouté aussi que durant les jours qui ont suivi le départ de M. et Mme SCHRIEWER, il a vu une barrière devant le domicile de l'accusé où se tenait un de ses domestiques, surnommé « Casque ». Selon lui, beaucoup de militaires allaient et venaient dans la maison de l'accusé, qui était comme leur « quartier général » à Kyovu.

NTUYAHAGA est venu avec 4 militaires de la Garde Présidentielle pour assassiner la famille MURUMBA... (06.07.07)

Le Président de la Cour a ensuite lu la déclaration de Jean-Bosco NKULIKIYNKA, ancien veilleur de nuit dans le quartier de Kyovu et actuellement décédé. Celui-ci avait déclaré être témoin, le 7 avril 1994, de ce que le major NTUYAHAGA était venu chez Anastase MURUMBA pour l'assassiner. Ayant trouvé porte close, il était reparti avec les 4 militaires de la Garde Présidentielle qui l'accompagnaient pour aller chercher des haches afin d'enfoncer la porte. Profitant de ce court répit, la famille MURUMBA était venue se réfugier dans les bâtiments de l'association « Terres des hommes » dont il avait la garde. Les militaires étant revenus et ayant trouvé la maison vide, l'avaient alors pillée. Le soir, dit-il, les militaires l'ont obligé à se rendre à la barrière située en face de la maison du major NTUYAHAGA, à laquelle ce dernier « *passait souvent et nous reprochait de ne pas en faire assez* ». D'autre part, selon les rumeurs qu'il a entendues d'autres veilleurs de nuit, l'accusé faisait partie de l'attaque menée contre la maison d'Emmanuel NKUNDABAGENZI.

Nous avons été accueillis par Bernard NTUYAHAGA... (06.06.07)

Le président de la Cour a aussi lu la déclaration d'Olive MUKAWERA, qui ne s'est pas présentée au tribunal pour des raisons médicales. Selon le témoin, elle et son mari, un cousin de l'épouse du major

NTUYAHAGA, ont été protégés durant le génocide par le major NTUYAHAGA, bien qu'ils étaient Tutsis. Il les a amenés depuis leur domicile jusque chez lui, les a cachés chez lui, leur a apporté de la nourriture lorsqu'il revenait à son domicile et leur téléphonait régulièrement depuis l'Etat-major pour prendre de leurs nouvelles. Elle confirme par contre que le domestique du major, un dénommé « Casque » se trouvait bien régulièrement à la barrière qui se tenait devant le domicile de l'accusé.

Les familles NTUYAHAGA et NKUNDABAGENZI s'entendaient bien... (06.06.07)

Mercredi après-midi la Cour a entendu le témoignage de Venant NDAMAGE, un ancien employé de la Banque Centrale du Rwanda, qui habitait dans le quartier de Kyovu. Il connaissait bien la belle-sœur de l'accusé mais également l'accusé lui-même en tant que proche voisin. Selon lui, ce ne peut pas être NTUYAHAGA qui a assassiné la famille NKUNDABAGENZI, car il s'entendait très bien avec celle-ci. Une brèche avait même été faite entre les clôtures des deux maisons pour que les enfants puissent jouer ensemble en passant par les jardins. Il n'a pas entendu de bruits de fête chez le major NTUYAHAGA ni le 7 au soir, ni les jours suivants. Selon lui, le massacre de la famille NKUNDABAGENZI a eu lieu le 8 avril. Le 11 avril, il a croisé, en rue, l'accusé et son beau-frère dans une camionnette, qui lui ont expliqué qu'ils allaient évacuer leurs épouses vers Gitarama.

Le domestique surnommé « Casque » a tué la famille NKUNDABAGENZI... (06.06.07)

La Cour a ensuite entendu L.U., qui était jardinier et parfois veilleur de nuit dans la maison située en face de celle d'Emmanuel NKUNDABAGENZI. Il a assisté, depuis une échelle qui lui permettait de voir au dessus de la clôture, à l'assassinat de tous les habitants de cette maison. Selon le témoin, ces assassinats ont été perpétrés par des militaires et par le domestique de NTUYAHAGA surnommé « Casque » (qui portait un uniforme militaire bien qu'il n'en soit pas un) : « *Il a fusillé une femme dans l'arrière-cour, puis a continué à l'intérieur* ». Par la suite, ils se sont tous dirigés vers la maison du major NTUYAHAGA. Après le 11 avril, il a également assisté à plusieurs assassinats à la barrière qui avait été dressée devant le domicile de l'accusé. Les morts y étaient très nombreux. Selon lui, un véhicule de voirie, accompagné de prisonniers, venait ramasser les corps durant la matinée.

Des militaires venant de chez NTUYAHAGA ont tué la famille NKUNDABAGENZI... (06.06.07)

La Cour a aussi entendu JMV U., qui était également veilleur de nuit dans le quartier de Kyovu en 1994. Le témoin, qui se trouvait à la résidence d'un membre de l'ambassade de Suisse, déclare qu'il a pu voir des militaires provenant de chez le major NTUYAHAGA, ainsi que son domestique surnommé « Casque » se rendre chez Emmanuel NKUNDABAGENZI et massacrer toute sa famille. Il déclare également avoir vu ces mêmes personnes amener un véhicule du major et le charger de biens appartenant à Emmanuel NKUNDABAGENZI pour les ramener au domicile de l'accusé.

Le témoin affirme également avoir pu observer plusieurs assassinats à la barrière qui se trouvait devant le domicile du major NTUYAHAGA. Selon lui, cette barrière s'y trouvait dès le 7 avril.

NTUYAHAGA était un des « patrons » de Kyovu pendant le génocide... (06.06.07)

Pour clore la journée de mercredi, la Cour a entendu F.M., ancien jardinier Tutsi dans le quartier de Kyovu. Ce dernier déclare qu'il a été obligé de se rendre à la barrière qui se tenait devant la maison du major NTUYAHAGA dès le 7 avril. Le 8 avril, il a prétexté des crises d'asthme pour ne plus devoir s'y rendre. Toutefois le 7 avril, il dit avoir assisté directement aux assassinats de la famille de Justin NIYONGIRA et celle d'Emmanuel NKUNDABAGENZI, selon les ordres du major NTUYAHAGA, qui avait donc le pouvoir d'arrêter ces tueries s'il le désirait.

Selon le témoin, les militaires se réunissaient chez Séraphin RWABUKUMBA, beau-frère du président HABYARIMANA. Ils y recevaient des listes de personnes à éliminer dans le quartier de Kyovu. NTUYAHAGA était un relais dans ce quartier pour ces militaires. Les Interhamwes et les militaires de la barrière, lorsqu'ils l'apercevaient, disaient : « *Voilà le patron qui monte* ».

L'avocat de la défense a souligné que, selon lui, ce témoin, comme les autres témoins à charge auditionnés durant la journée, était l'un de ceux que Kigali avait « préparé » pour obtenir l'extradition du major NTUYAHAGA depuis la Tanzanie au Rwanda.

La femme du major NTUYAHAGA ne supportait pas les Tutsis... (07.06.07)

Jeudi matin, la Cour a entendu le témoignage de l'ancien chauffeur du major NTUYAHAGA, M. David RUGAMBARA. Selon ce dernier, ses relations avec le major NTUYAHAGA étaient bonnes. Toutefois, lorsqu'il conduisait la femme du major à son travail avec une de ses voisines, elle leur posait de nombreuses questions pour savoir s'ils étaient Tutsis. Les relations entre elle et sa voisine n'étaient pas très bonnes, de même qu'entre leurs enfants. De manière générale, selon lui, Mme NTUYAHAGA ne supportait pas les Tutsis.

NTUYAHAGA avait déjà menacé plusieurs fois la famille NKUNDABAGENZI... (08.06.07)

La Cour a ensuite entendu le témoignage d'Edith KAYITEZI, une très bonne amie de Marie-Thérèse, la femme d'Emmanuel NKUNDABAGENZI. Selon cette dernière, s'il est vrai que la famille NTUYAHAGA et la famille NKUNDABAGENZI s'entendaient d'abord bien, une dispute pour une « *broutille* » avait ensuite eu lieu. Depuis lors l'entente entre les parents, les domestiques et les enfants n'étaient plus au beau fixe. Selon ce que Marie-Thérèse lui avait dit, le major NTUYAHAGA l'avait déjà menacée plusieurs fois de mort, elle et sa famille. Le 8 avril, elle a eu son amie en ligne. Elle était contente de la savoir vivante. Elle a toutefois entendu peu après des coups de feu et un de ses domestiques lui a rapporté que des militaires étaient venus pour tuer toute la famille NKUNDABAGENZI.

NTUYAHAGA est devenu extrémiste quand il a eu les faveurs du régime... (08.06.07)

Jeudi après-midi la Cour a entendu Stanislas SIBOMANA, ancien compagnon d'arme du major NTUYAHAGA, et patron du bar « Baobab » après avoir du quitter l'armée en 1984.

Selon le témoin, il s'entendait très bien avec le major NTUYAHAGA car ils étaient originaires de la même région et étaient tous deux de la même promotion dans l'armée. D'après lui, NTUYAHAGA avait subi un certain retard dans sa carrière à cause de ses origines régionales. Il avait toujours été envoyé dans des régions éloignées de Kigali où la vie n'était pas aisée. Lorsque le pouvoir en place lui avait donné la possibilité de rester à Kigali, NTUYAHAGA avait changé ses opinions politiques, et avait commencé à soutenir le régime qui désormais le favorisait.

Par la suite, la défense a posé plusieurs questions au témoin portant sur ses propres activités politiques, l'« accusant » d'avoir essayé de recruter des officiers du Sud, mécontents du régime d'HABYARIMANA qui favorisait les officiers du Nord, au profit du FPR, ce que le témoin a formellement nié.

NTUYAHAGA doit être tenu responsable des tueries faites par les militaires à Butare après son arrivée... (07.06.07)

Le Président de la Cour, Karin GERARD, a ensuite lu les déclarations de Faustin MUNYERAGWE, ancien directeur de la prison de Butare entre avril 1993 et juillet 1994. Actuellement, il est détenu au Rwanda pour sa participation dans le génocide et est en aveux. Il reconnaît que les autorités, dont il faisait partie, ont laissé le génocide se commettre sans rien faire pour l'empêcher, alors que justement cela aurait dû être leur rôle. Selon le témoin, lorsque le major NTUYAHAGA est arrivé, la « *gros du travail avait été fait* ». Toutefois des opérations de ratissage dans les champs étaient encore organisées. Pour lui, le major NTUYAHAGA en tant que responsable des militaires du camp de NGOMA doit être tenu pour responsable des tueries de ceux-ci aux barrières qu'ils contrôlaient.

Le 8 avril, NTUYAHAGA m'a dit qu'il avait aidé les Belges... (07.06.07)

Ensuite, Ephrem NKEZABERA est venu témoigner à décharge du major NTUYAHAGA. Cet ancien banquier, qui dirigeait le comité responsable des milices Interhamwes, est actuellement détenu en Belgique pour sa participation dans le génocide.

Le témoin, qui habitait l'avenue Paul VI, déclare que, le 8 avril 1994, il est sorti de chez lui avec un journaliste de la RTLM pour se rendre dans les studios de celle-ci. En passant devant le domicile du Premier Ministre, il déclare avoir vu 3 jeeps calcinées avec des pneus crevés. Le journaliste lui avait alors expliqué qu'il s'agissait de celles des casques bleus qui avaient été tués au camp Kigali. A 50m de là, il dit avoir croisé le major NTUYAHAGA et échangé quelques mots avec lui. Le major lui aurait alors raconté que la veille il était venu en aide aux casques bleus qui étaient en difficulté avec des militaires de la Garde Présidentielle.

A la demande du Procureur fédéral, le témoin a confirmé que certains Tutsis s'étaient effectivement rendus aux barrières durant les premiers jours du génocide pour ne pas être pointés du doigt comme alliés du FPR.

L'avocat de la défense n'a pas été tendre pour le témoin et a complètement décrédibilisé un témoignage pourtant à décharge : « *Ce monsieur est accusé de toute part et il a monté une histoire gentille pour mon client. Mais nous savons très bien que les jeeps n'ont été mises à feu que le 9 avril. Bernard NTUYAHAGA n'a pas besoin de faux témoignages, même positifs* ».

Bernard NTUYAHAGA a donné l'ordre de nous faire fusiller... (07.06.07)

La Cour a ensuite entendu l'important témoignage à charge de Richard NIZEYIMANA. Ce dernier était étudiant en 1994. Le 6 avril, il se trouvait à Kigali chez son père, un important homme d'affaire Tutsi. Le 7 avril, des militaires sont venus pour tuer sa famille. Il s'est fait passer pour le frère de leur domestique Hutu en montrant sa carte d'étudiant et a ainsi pu réchapper une première fois au massacre. Il s'est alors réfugié à la paroisse « Saint-André » où il a rencontré sa cousine Solange. Celle-ci lui a proposé de quitter Kigali à bord d'un minibus rouge escorté par deux Interhamwes que les occupants du bus avaient payés. Lors de leur trajet, ils se sont fait arrêter à la barrière de l' « ONATRACOM ». Après de nombreux pourparlers et après avoir soudoyé les militaires de la barrière, ils étaient sur le point de pouvoir passer, lorsque Bernard NTUYAHAGA est arrivé à bord d'un pick-up avec quelques autres militaires. Il a ordonné que les occupants sortent du minibus. La meilleure amie de sa cousine, Claire KAYITEZI, leur a alors dit qu'ils étaient sauvés car, selon le témoin, elle a déclaré qu'elle était la maîtresse de Bernard NTUYAHAGA. Informé qu'ils s'agissaient de Tutsis qui essayaient de fuir, le major NTUYAHAGA a fusillé lui-même un des deux Interhamwes qui avaient tenté de les aider. Ensuite, il a ordonné aux militaires de fusiller les autres Tutsis et est remonté à bord de sa jeep. Claire KAYITEZI a alors couru vers lui en le suppliant de les sauver, mais elle a été fusillée. Le témoin ne confirme pas, contrairement à ses autres déclarations, que c'est Bernard NTUYAHAGA lui-même qui l'aurait fait. Le

témoin dit avoir été sauvé de la fusillade car il se trouvait derrière le corps de sa cousine, assez corpulente, et a fait semblant d'être mort. Il a toutefois été blessé au poignet. Durant la nuit, il s'est échappé et s'est réfugié au domicile de son oncle. Le témoin a rencontré une autre rescapée de ce massacre lors des commémorations du génocide, mais cette dernière, qui vit actuellement à Boston, n'a pas voulu venir témoigner, apparemment suite à des pressions de son mari.

Je suis convaincu que c'est NTUYAHAGA qui a fait tuer mon ami Emmanuel NKUNDABAGENZI... (07.06.07)

Enfin, jeudi, la Cour a entendu le témoignage de Joseph NGARAMBE. En 1994, ce dernier était un cadre important d'un parti d'opposition, le PSD, et à ce titre s'était senti menacé lorsqu'il avait appris la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel. Par chance, il venait de déménager et son adresse n'était pas encore bien connue à Kigali. Il s'est réfugié plusieurs jours dans son faux plafond et ensuite à l'ambassade de France. Aujourd'hui, il travaille pour le bureau du procureur du TPIR.

Lorsqu'il est retourné à Kigali, il a brièvement « enquêté » pour savoir qui était responsable du meurtre d'un de ses meilleurs amis, Emmanuel NKUNDABAGENZI. Selon lui, la famille de ce dernier et celle du major NTUYAHAGA ne s'entendaient plus déjà depuis un certain temps. Pour le témoin, ce qui prouve que NTUYAHAGA se réjouissait de la mort de son voisin, c'est qu'il n'a pas fait le nécessaire pour que les corps de ses voisins puissent jouir d'une sépulture décente.

A la demande de la défense, le témoin a expliqué que, contrairement à ce qu'il avait longtemps cru, il pense aujourd'hui que c'est le FPR qui a abattu l'avion du président. Mais il est également certain que les massacres des opposants Hutus et des Tutsis ont bien été organisés par le régime d'HABYARIMANA.

Mon beau-frère était un « papa gâteau » (08.06.07)

Vendredi matin, la Cour a entendu le témoignage de Georges HAKIZIMANA, beau-frère du major NTUYAHAGA. Ce dernier a expliqué qu'il n'a eu aucune nouvelle de son beau-frère pendant la période du génocide, si ce n'est le 7 avril lorsqu'il a téléphoné chez lui à la suite de la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel. Contrairement aux affirmations de l'accusé qui dit ne pas avoir été chez lui à cette période, le témoin affirme que Bernard NTUYAHAGA l'a rappelé durant la journée pour lui donner quelques informations.

Il décrit son beau-frère comme quelqu'un de très jovial et un papa gâteau avec sa fille unique. Il demande que justice lui soit rendue dans le respect de ses droits.

« En me nommant chef d'Etat-major de l'armée, BAGOSORA souhaitait peut-être mon élimination » (08.07.06)

Le Président de la Cour a ensuite lu les déclarations de Marcel GATZINSI. Cet ancien officier des FAR se trouvait à Butare le 6 avril. Tard dans la soirée, il a reçu un coup de téléphone du colonel BAGOSORA lui annonçant sa nomination en tant que nouveau chef d'Etat-major de l'armée. M. GATZINSI était très étonné de cette nomination mais a accepté de se rendre à Kigali le lendemain. Un transport en hélicoptère ne lui a pas été offert et l'armée lui a tiré dessus lors de son arrivée à Kigali vers 16h30 le 7 avril, ce qui lui a fait penser que peut-être BAGOSORA désirait en réalité son élimination.

Il a appris à ce moment la mort des casques bleus belges et n'a donc pas été témoin direct des faits. Il a ordonné au colonel NUBAHA de mener une enquête à ce sujet, ce qu'il n'a jamais fait puisque ce dernier a perdu toute sa famille à Remera le 7 avril. A son arrivée, le général GATZINSI a tenté de reprendre la situation en main, mais il s'est rendu compte que BAGOSORA disposait d'un réseau radio le mettant directement en communication avec les commandants du bataillon de la Garde Présidentielle, du bataillon de Reconnaissance, du bataillon Para commandos, ce qui lui donnait beaucoup de pouvoir. Il a lui-même rapidement été écarté et remplacé par Augustin BIZIMUNGU.

**« Papa me dit de ne haïr personne car s'il est en prison c'est pour des raisons politiques »
(08.07.06)**

La fille unique du major NTUYAHAGA est également venue témoigner ce vendredi 8 avril devant la Cour d'Assises. Aujourd'hui âgée de 22 ans, Bernadette MUHORAKEYE est étudiante au Danemark. Elle a affirmé que ses relations avec les enfants des voisins étaient restées excellentes jusqu'à leur mort. Elle avait apporté à l'audience une photo les représentant ensemble. Elle a aussi déclaré avoir été fort triste en apprenant leur décès.

Elle a par ailleurs déclaré que ses relations avec son papa avaient toujours été excellentes, à l'exception près qu'il s'était toujours montré très exigeant sur ses résultats scolaires. Il lui a toujours enjoint de faire de bonnes études. Aujourd'hui, lorsqu'elle vient le voir, son papa lui enjoint de ne haïr personne pour ce qui lui arrive, car il se trouve en prison, selon lui, pour des raisons politiques.

BAGOSORA ne voulait pas que Mme ULINGIYIMANA se rende à la radio... (08.06.07)

Pour terminer cette semaine, la Cour a entendu une partie civile constituée, Faustin TWAGIRAMUNGU, ancien président du MDR, le plus important parti d'opposition par rapport à celui du président HABYARYMANA, le MRND

M. TWAGIRAMUNGU déclare que le 6 avril au soir, il se trouvait chez lui lorsqu'il a entendu le bruit d'une forte explosion. Il ne s'est pas inquiété outre mesure. Une demie heure plus tard, il a reçu un premier appel téléphonique du Premier Ministre, Agathe UWILINGIYIMANA, pour l'informer de la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel. Etant donné qu'elle tenait cette information de la RTL, il n'a pas voulu la croire car, selon lui, cette radio ne diffusait que des intoxications. Il a ensuite enjoint au Premier Ministre de prendre ses responsabilités et de contacter son gouvernement afin de décider de la suite des événements et de préparer un communiqué pour la population. Après minuit, il a également contacté M. BOOH-BOOH. Ce dernier lui a raconté l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le général DALLAIRE et le colonel BAGOSORA. Selon BOOH-BOOH, BAGOSORA s'était radicalement opposé à ce que le Premier Ministre se rende à la radio pour y prononcer un discours, la traitant même de « *putain* ».

Dans la matinée du 7 avril, il a encore eu plusieurs contacts avec Mme UWILINGIYIMANA, et a senti, impuissant, que la situation se dégradait de plus en plus. La MINUAR n'a rien fait pour la sauver, ni elle, ni lui-même, ce qui révolte profondément le témoin, car, selon lui, les Rwandais avaient confiance en elle pour leur protection. Lui-même n'a été sauvé que parce qu'il est monté dans le véhicule blindé qui était venu chercher les 10 soldats bangladais qui étaient censés assurer sa protection. Il a alors « atterri » au Quartier Général de la MINUAR et de là a pu être évacué en Belgique. Il est un des seuls survivants du massacre des opposants politiques au régime du président HABYARIMANA.

La Présidente lui a demandé d'explicitier exactement à quel titre il s'était constitué partie civile dans ce procès. Selon le témoin, c'est avant tout pour que la vérité puisse être connue, mais également en

hommage à Agathe UWILINGIYIMANA. De manière plus précise, il se constitue partie civile contre le Major NTUYAHAGA car il était membre de l'Etat-major des FAR et que ce sont des militaires FAR qui ont tenté plusieurs fois de l'assassiner.

La semaine prochaine...

Lundi 11 juin 2007

- VAN DRIESSCHE Bruno, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- VERMEULEN Jean-Marc, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- CANTINAUX Robert, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- GERLACHE Matthieu, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- QUERTEMONT Michel, aumônier des Para commandos de Flawines
- LEMAIRE Luc, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- CHOFFRAY Marcel, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- MAGORANE Honoré, fils du conseiller politique d'Agathe UWILINGIYIMANA
- MAGORANE Maurice, fils du conseiller politique d'Agathe UWILINGIYIMANA
- MUKHESIMANA Florida, épouse d'un membre de l'opposition, assassiné en 1994

Mardi 12 juin 2007

- SCHOBEN Guy, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- TAMBOUR Thierry, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- GREGOIRE Miche, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- CARRIER Serge, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- CRESPIEN Claude, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- DENIS José, militaire belge présent au Rwanda en 1994
- WATELET Stéphane, militaire belge présent au Rwanda en 1994

Mercredi 13 juin 2007

- MUNANA Grégoire, militaire rwandais présent au camp Kigali le 7avril 1994
- NDAHIMANA Jean-Marie-Vianney, militaire rwandais présent au camp Kigali le 7avril 1994
- MURASAMPONGO Joseph, militaire rwandais présent au camp Kigali le 7avril 1994

Jeudi 14 juin 2007

- VANDERMEERSCH Damien, juge d'instruction
- VERSTREKEN Damien, juge d'instruction
- POURBAIX Philippe, enquêteur
- MIGEOT Valérie, enquêtrice
- IYAMUREMYE Maurice, voisin de Bernard NTUYAHAGA
- KAMARABA Annie
- MUKAMANA Bernadette, amie d'une sœur d'Emmanuel NKUNDABAGENZI
- HAKIZIMANA Cécile, belle-sœur de Bernard NTUYAHAGA

Vendredi 15 juin 2007 : récupération

ASF assiste au procès d'avril à juin 2007.
Abonnez-vous aux « Chroniques judiciaires Assises Rwanda 2007 »
Envoyer un mail à assises2007@asf.be